

DEC110614DR07

Décision portant modification de la délégation de signature consentie à Monsieur Dominique BOUTIGNY par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

La déléguée régionale

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC090100DAJ du 30 juillet 2009 nommant Madame Claudine SCHMIDT-LAINE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision N° DEC11A001DSI du 04/01/2011, approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité USR 6402, intitulée Centre de Calcul de l'Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules, dont le directeur est Monsieur Dominique BOUTIGNY;

Décide

Article 1^{er} - L'article 2 de la décision DEC110462DR07 du 4 février 2011 est modifié comme suit :

« En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique BOUTIGNY, délégation de signature est donnée à Monsieur Pierre-Etienne MACCHI, directeur-adjoint, et à Madame Dominique FARJOT, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2011

Claudine SCHMIDT-LAINE
Déléguee Régionale CNRS
Rhône Auvergne